



## **Sauvegarde du Trégor**

Yves-Marie Le Lay, président  
7, rue de Kermaquer  
Locquirec

à **Monsieur le Préfet**  
**Région Bretagne**  
Rennes

21 juillet 2011

Monsieur le Préfet,

deux ans déjà que Thierry Morfoisse décédait au volant de son camion en transportant des marées vertes à Binic. Une semaine plus tard, un cavalier était sauvé d'extrême justesse d'une intoxication suraiguë, mais pas son cheval qui mourait en moins d'une minute sur la plage de Saint-Michel-en-Grève. Ces deux accidents survenaient après la mort de deux chiens sur la plage d'Hillion l'année précédente. Dans les deux cas, interrogés par Sauvegarde du Trégor sur ces faits, directement ou par voie de presse, les services de la Préfecture des Côtes d'Armor ont tantôt réduit la toxicité des marées vertes à "des signes d'irritation oculaire ou respiratoire" ou à "deux incidents touchant des animaux ... constatés dans des lieux où se trouvaient des algues vertes".

Je me permets de rappeler combien les faits ont cruellement démenti ces propos rassurants. Pourtant, même en 2008, les services de l'Etat ne pouvaient déjà plus les tenir, après l'alerte donnée en 1999 par le docteur Pierre Philippe, réagissant à l'intoxication suraiguë d'un conducteur de tractopelle à Saint-Michel-en-Grève, chargé lui aussi du ramassage des marées vertes, et à la mort d'un joggeur 10 ans plus tôt.

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'émettre les plus grandes réserves sur les conclusions de ces mêmes services dans leur diagnostic de la mort de deux marcassins sur la plage de Morieux. Je constate qu'ils utilisent les mêmes termes d'étouffement et d'asphyxie pour expliquer ces décès, comme pour expliquer la mort du cheval à Saint-Michel-en-Grève.

C'est pourquoi, je vous sou mets une autre explication de la mort de ces deux animaux. Effectivement, ils ont foiné dans la vase, et c'est la raison pour laquelle ils en contenaient dans les voies aériennes supérieures. Mais cette vase était constituée par la décomposition des algues vertes et donc chargée d'hydrogène sulfuré. Dans la photographie que je vous joins, sur le littoral de la commune de Trédrez-Locquémeau, comme partout ailleurs vraisemblablement en Bretagne dans les mêmes conditions, j'ai pu mesurer un taux d'hydrogène sulfuré dans ce type de vase, de 986 PPM et même au-delà de 1000, ce qui constitue une dose mortelle pour des hommes et donc à plus forte raison pour des animaux plus petits, et surtout plus près de l'émission de ce gaz toxique, plus lourd que l'air.

Je vous avais d'ailleurs déjà alerté sur ce type de pollution grave le 10 août 2010. Vous avez transmis cette affaire à l'ARS, qui, à ce jour ne l'a toujours pas étudié.

Monsieur le Préfet, je n'attends pas que vous réfutiez les informations issues de vos services, même si je le comprenais aisément. Toutefois, je n'attends pas non plus que vous ne reteniez pas la réponse que j'apporte, au moins comme une hypothèse sur laquelle vous demanderiez à vos services de se pencher sérieusement, sauf à faire preuve d'un intégrisme bien appuyé.

Je pense à la famille Morfoisse, les parents et leur petite fille. Au delà du deuil intolérable pour eux, de leur fils et père, ils disent et répètent : plus jamais cela ! Ils veulent pour eux, mais surtout pour toutes et tous un discours de vérité. Il ne faudrait pas qu'une fois encore les services de l'Etat dont vous êtes le responsable ne soit pas encore à la hauteur de cette exigence élémentaire.

Soyez assuré Monsieur le Préfet de ma considération distinguée.

Yves-Marie Le Lay